



RÉSULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 29
Voix favorables : 29

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14 décembre 2020

Délibération
n° CA 2020-149

approuvant la signature de la convention de double diplôme
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM)
et la Katholische Universität Eichstätt-Ingolstadt (Allemagne)

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712-6-1 ;

Article unique

Le conseil d'administration approuve la signature de la convention de double diplôme entre l'Université Toulouse 1 Capitole (École de Management de Toulouse - TSM) et la Katholische Universität Eichstätt-Ingolstadt (Allemagne) sur le Master International Marketing of Innovation et le M. Sc. in "Betriebswirtschaftslehre" annexée à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration

Hugues KENFACK





KATHOLISCHE UNIVERSITÄT
EICHSTÄTT-INGOLSTADT

CONVENTION DE DOUBLE DIPLÔME

entre

Université de Toulouse 1 Capitole
TSM - Toulouse School of Management, Toulouse (France),
Représenté par le Prof. Dr. Hugues Kenfack,
2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty, 31042 Toulouse Cedex 9
N°SIRET : 193 113 826 00013 ; N°APE : 8542Z

et

Université catholique d'Eichstätt-Ingolstadt
WFI - École de gestion d'Ingolstadt, Ingolstadt (Allemagne),
Représenté par le Prof. Dr. Gabriele Gien,
Ostenstraße 26, 85072 Eichstätt

L'**Université de Toulouse 1 Capitole, France**, dans le cadre de son programme de Master **International Marketing de l'Innovation** (ci-après dénommée "**UT1**") et la **Katholische Universität Eichstätt-Ingolstadt**, **Wirtschaftswissenschaftliche Fakultät**, dans le cadre de son programme de Master of Science (M.Sc.) **Betriebswirtschaftslehre** (ci-après dénommée "**KU**") souhaitant établir un programme de coopération universitaire réciproque, conviennent de ce qui suit :

PARTIE I : PROGRAMME DE DOUBLE DIPLÔME POUR ÉTUDIANTS

A. OBJECTIF

En approfondissant la coopération entre l'UT1 et la KU, il est décidé qu'un programme de double diplôme de troisième cycle est établi entre les deux institutions au niveau du master. Le but de ce programme est de faciliter l'échange d'étudiants de l'UT1 et de la KU. Les étudiants des deux institutions étudieront environ la moitié de leur programme de troisième cycle à l'université d'accueil et recevront les deux diplômes (double diplôme), le Master International Marketing of Innovation de l'UT1 et le M. Sc. (in "Betriebswirtschaftslehre") de la KU. Le programme devrait commencer peu après la signature du présent accord d'échange par les deux parties, au plus tôt au semestre d'hiver 2021.

B. DEFINITIONS

Dans le présent accord, à moins que le contexte n'implique un sens différent, on entend par "échange" un échange d'un nombre ou d'un ratio précis d'étudiants de chaque université ; par "étudiants en échange", on entend les étudiants participant à l'échange mis en œuvre dans le cadre du présent accord ; par "établissement d'origine", on entend l'établissement à laquelle l'étudiant est initialement inscrit pour obtenir le diplôme, et par "établissement d'accueil", on entend l'établissement qui a accepté de recevoir les étudiants en échange issus de l'établissement d'origine.

C. NOMBRE D'ÉTUDIANTS

La pérennité de cet accord d'échange reposera sur le principe de réciprocité. Un échange réciproque se fera annuellement et sera basé sur le nombre d'étudiants à temps plein participant au double diplôme. UT1 enverra jusqu'à 10 étudiants en double diplôme à KU chaque année et KU enverra jusqu'à 10 étudiants en double diplôme à UT1 chaque année pendant la durée de cet accord, sauf si ce nombre est modifié par accord mutuel écrit (si les capacités du master l'exigent). UT1 et KU

conviennent de ¹prévoir des exonérations de frais de scolarité et de services, même si les échanges ne sont pas équilibrés certaines années. UT1 et KU examineront le programme afin de détecter tout déséquilibre dans le nombre d'étudiants participant à l'échange.

D. SÉLECTION DES PARTICIPANTS

L'établissement d'origine sélectionnera les candidats de son université candidats à l'échange. À une date convenue durant l'année précédant l'année universitaire de l'échange, chaque établissement enverra à l'autre les demandes d'étudiants en fonction des places disponibles. L'établissement d'accueil se réserve le droit de porter un jugement définitif sur l'admissibilité de chaque étudiant proposé pour l'échange. Toute décision de refus concernant un étudiant doit être notifiée dans les deux semaines suivant la réception de la demande du candidat. Les lignes directrices suivantes s'appliquent à tous les étudiants en échange (l'annexe B fournit une liste détaillée des critères de sélection).

1. Les étudiants d'échange de l'UT1 seront des étudiants à plein temps du Master International Marketing de l'Innovation de l'UT1. Ils doivent au préalable avoir obtenu une licence de trois ans en gestion d'entreprise (180 crédits ECTS), dont au moins 50 % de l'ensemble des crédits sont consacrés à la gestion générale (y compris les cours liés à l'entreprise, par exemple sur les statistiques, l'économie, l'éthique dans le monde des affaires, le comportement organisationnel). Ainsi, au moment de l'inscription dans l'établissement d'origine ainsi que dans l'établissement d'accueil, l'étudiant doit avoir obtenu un total de 180 crédits ECTS.
2. Les étudiants d'échange de la KU doivent avoir obtenu une licence en gestion d'entreprise en trois ans (180 crédits ECTS) avec au moins 50 % de tous les crédits en gestion générale (y compris les cours liés à l'entreprise, par exemple en statistique, en économie, en éthique dans le monde des affaires, en comportement organisationnel). Ainsi, au moment de l'inscription dans l'établissement d'origine ainsi que dans l'établissement d'accueil, l'étudiant doit avoir obtenu un total de 180 crédits ECTS.
3. Les deux établissements acceptent les crédits délivrés dans l'établissement d'origine des étudiants (ou le nombre équivalent dans leur système de crédits), comme indiqué dans cet accord.
4. Tous les crédits universitaires obtenus dans l'établissement d'accueil doivent être transférés à l'établissement d'origine conformément aux procédures en vigueur chez ce dernier.
5. Les étudiants en double diplôme doivent se conformer à toutes les règles et réglementations de l'établissement d'accueil.
6. Les étudiants ne peuvent pas suivre des cours dans l'établissement partenaire qu'ils ont déjà suivis dans l'établissement d'origine.
7. Les étudiants inscrits au programme de double diplôme de troisième cycle de l'un ou l'autre établissement ne peuvent pas participer à des activités d'échange entre la KU et l'UT1 en dehors du présent accord.

¹ Cependant, la KU devra facturer des frais d'adhésion (actuellement 56,00€ par semestre) au nom du "Studentenwerk", une entité qui fournit des services subventionnés aux étudiants (tels que la cafétéria et le restaurant). La KU n'a pas le droit de renoncer à ces frais car tous les étudiants doivent légalement être membres du "Studentenwerk".

E. RESPONSABILITÉS DES DEUX UNIVERSITÉS PARTENAIRES

1. Les deux universités acceptent le nombre prescrit d'étudiants en double diplôme et acceptent de les inscrire en tant qu'étudiants à plein temps dans le programme de master.

Les étudiants s'inscrivent au Master International Marketing de l'Innovation à l'UT1 ainsi qu'au programme Master Betriebswirtschaftslehre à la KU dès le premier semestre. Au cours du premier semestre, qui se déroule à l'UT1, les étudiants doivent suivre (voir annexe C pour la grille de conversion des notes) cinq unités de cours obligatoires du Master Marketing International de l'Innovation correspondant à 30 crédits ECTS (voir annexe A). Au cours des deuxième et troisième semestres qui se déroulent à l'UT1, les étudiants suivent des cours obligatoires et des cours à option d'une valeur totale de 60 crédits ECTS. Au quatrième semestre, les étudiants effectuent leur stage en entreprise de 924 heures de travail (ce qui équivaut à 1 stage de 6 mois ou 2 stages de 3 mois ; le nombre d'heures de travail, et non le nombre de mois, est déterminant pour la validation) et délivrent un mémoire de Master. Le mémoire de master et le stage en entreprise équivaldront chacun à quinze (15) crédits ECTS pour le Master KU et seront évalués avec la note du mémoire de master (30 crédits ECTS au total). Les notes attribuées pour le mémoire de master et le stage en entreprise sont conformes au système de notation de l'établissement d'origine. Le mémoire de master peut être indépendant du stage ou lié à la mission de l'étudiant dans le cadre du stage. Dans les deux cas, le mémoire de master doit traiter d'un sujet de recherche clair, tel que défini par l'étudiant et validé par le professeur responsable appartenant respectivement à la KU ou à UT1.

2. Les étudiants doivent valider les cours suivants, d'une valeur de 120 crédits ECTS, pour obtenir le diplôme de Master International Marketing of Innovations ainsi que le Master of Science Betriebswirtschaftslehre.

Parmi ces crédits

- 30 crédits ECTS sont des cours obligatoires à l'UT1,
 - 30 crédits ECTS sont des cours obligatoires à la KU
 - 30 crédits ECTS sont des cours à option à la KU à partir desquels les étudiants doivent valider un module du domaine de Studium Pro.
 - 30 crédits ECTS proviennent du stage et du mémoire de master (la note finale sera celle du mémoire de master).
3. Les deux universités offriront aux étudiants des exonérations de frais de scolarité et de services. En outre, la KU et l'UT1 fourniront des conseils et aides appropriés aux étudiants étrangers en double diplôme (par exemple, en leur donnant accès aux offres de stage des entreprises de la région) et les aideront à trouver un logement dans des résidences, des appartements ou des maisons privées agréés.
 4. À la fin de chaque semestre universitaire, les bureaux d'examen de l'UT1 et de la KU enverront un relevé de notes officiel au bureau d'examen de l'université partenaire pour chaque étudiant inscrit en double diplôme dans le cadre du programme.
 5. À la fin de leurs études, l'UT1 et la KU délivreront un relevé de notes officiel à chaque étudiant en double diplôme ayant suivi avec succès le programme, résumant tous les crédits obtenus et décernera à l'étudiant le diplôme correspondant.
 6. En cas d'échec à un ou plusieurs examens de l'UT1 lors de la première session, les étudiants pourront repasser l'examen lors de la deuxième session de la même année universitaire. En cas d'échec à la deuxième session, les étudiants pourront passer les examens à la fin du semestre suivant à UT1. En cas d'échec à un ou plusieurs examens à la KU lors de la première session, les étudiants de l'UT1 pourront repasser les examens lors de la session de rattrapage. En cas d'échec à la session

de rattrapage, les étudiants pourront passer les examens à la fin du semestre suivant à la KU.

F. NOTES

Le transfert de notes entre les deux institutions se fera sur la base des tableaux fournis à l'annexe **C**.

G. FINANCES ET SERVICES

Tous les étudiants en échange doivent s'inscrire et payer les frais de scolarité et autres frais requis dans les deux établissements. Chaque établissement d'accueil accordera aux étudiants d'échange une dispense de frais de scolarité et de services. Les étudiants d'échange seront responsables de ce qui suit :

1. Transport vers et depuis l'établissement d'accueil
2. Frais de logement et de nourriture
3. Manuels scolaires, vêtements et autres dépenses personnelles
4. Frais de passeport et de visa
5. Assurance médicale (obligatoire pour satisfaire aux exigences réglementaires allemandes) et autres assurances telles que la responsabilité civile et les accidents (fortement recommandées)
6. Si les étudiants de la KU n'ont pas d'assurance maladie en Allemagne, ils doivent prendre une assurance maladie obligatoire en France. Si les étudiants de l'UT1 n'ont pas d'assurance maladie en France, ils doivent souscrire une assurance maladie obligatoire.
7. Toutes les autres dettes contractées au cours de l'échange

H. RENOUVELLEMENT, RÉSILIATION ET MODIFICATION

Le présent accord est en vigueur pour une période initiale de cinq ans à compter de la date de sa signature.

Il peut être renouvelé, sous forme d'avenant, ou peut être résilié par l'une ou l'autre des parties au moins neuf mois avant la date d'expiration. En cas de résiliation, aucun autre étudiant ne peut être admis au programme, mais les étudiants déjà admis au programme seront autorisés à terminer le programme et à obtenir le double diplôme

La KU et l'UT1 conviennent qu'aucune personne ne peut être exclue de la participation aux projets décrits dans le présent accord, ainsi que dans toute autre modification, pour des raisons de sexe, d'origine ethnique, de nationalité et de croyances.

PARTIE II : AUTRES DOMAINES DE COOPÉRATION

Bien que l'objectif initial soit d'encourager la mobilité des étudiants, les participants peuvent souhaiter étendre la coopération au-delà de cette sphère. D'autres projets de coopération, tels que détaillés ci-dessous, seront donc encouragés par les deux parties. Les demandes de financement d'activités seront encouragées. Ces projets seront réalisés, sous réserve de la disponibilité des fonds et de l'approbation du président de l'UT1 et du président de la KU. Ces projets feront l'objet d'avenants spécifiques au présent accord :

1. Échange de membres du corps enseignant
2. Échange d'étudiants
3. Activités de recherche communes
4. Participation à des séminaires et à des réunions universitaires
5. Programmes courts intensifs

Les modalités de cette assistance mutuelle et le budget nécessaire pour chaque programme et activité mis en œuvre dans le cadre du présent accord seront mutuellement discutés et convenus par écrit par les deux parties avant le lancement du programme ou de l'activité en question, et chaque programme et activité sera négocié tous les cinq ans.

Chaque institution désigne un coordinateur chargé d'élaborer et de coordonner des activités ou des programmes spécifiques.

ANNEXE A

Exigences en matière d'études pour obtenir les deux diplômes

Cette liste résume les conditions que doivent remplir les étudiants pour obtenir les *deux diplômes*. Ces exigences (supplémentaires) n'affectent pas les réglementations spécifiques régissant l'obtention du diplôme dans l'établissement d'origine. Toutefois, le non-respect de toutes les exigences énumérées ci-dessous peut entraîner un rejet par l'établissement d'accueil (et la non-délivrance de son diplôme) :

1. précédant le programme

Conditions d'admission au programme de double diplôme UT1 / KU

Les étudiants doivent avoir obtenu une licence en gestion d'entreprise en trois ans, dont au moins 50 % de cours en gestion générale (y compris des cours liés à l'entreprise, par exemple sur les statistiques, l'économie, l'éthique des affaires, le comportement organisationnel)

2. Pendant le programme

Conditions d'obtention du diplôme dans l'établissement d'accueil

- Les étudiants participants ne peuvent pas suivre dans l'établissement d'accueil des cours qu'ils ont déjà suivis dans leur établissement d'origine
- Les étudiants participants ne doivent pas prendre part à des activités d'études supplémentaires à l'étranger (telles que des semestres d'études supplémentaires à l'étranger) entre KU et UT1 en dehors du présent accord

Nombre d'ECTS à valider pour obtenir le diplôme de la KU ainsi que de l'UT1 :

Étudiants

- Doivent valider 30 ECTS de cours obligatoires pendant leurs études à l'UT1
- Doivent valider 30 ECTS de cours obligatoires et 30 ECTS de cours optionnels pendant leurs études à la KU, dont un module doit être validé de « Studium Pro »
- Doit rédiger un mémoire de master (15 ECTS) et valider un stage de 924 heures de travail (ce qui équivaut à 1 stage de 6 mois ou 2 stages de 3 mois) (15 ECTS). Le nombre d'heures de travail, et non le nombre de mois, est déterminant pour la validation.

Unités d'enseignement obligatoires à valider à l'UT1 (UE) (au total : 30 ECTS) :

UE 1: International Strategic Marketing, Market Analysis and Planning	(4 ECTS)
UE 2: Digital Marketing & Consumer Behavior in the Digital World	(8 ECTS)
UE 3: Customer Engagement	(4 ECTS)
UE 4: CRM & Sustainable Marketing	(8 ECTS)
UE 5: Business Research Methodology	(3 ECTS)
UE 7: Comparison Asian/ European Culture	(3 ECTS)

Mandatory course units at the KU (MSc) (in total: 30 ECTS):

Innovation and Creativity in Individuals, Teams and Organizations	(5 ECTS)
Return on Service Design & Customer Experience	(10 ECTS)
Service Management	(5 ECTS)
Advanced Business Ethics (mandatory Ethic class)	(5 ECTS)
Business Language (German or French or English)	(5 ECTS)

En plus des travaux de cours obligatoires énumérés ci-dessus, les étudiants doivent valider des :

Cours à option (electives) (30 ECTS)

Stage (UE9) et mémoire de master (UE10) évalués avec la note du mémoire de master (30 ECTS)

ANNEXE B

Critères de sélection détaillés (lors de la candidature au programme)

La sélection des étudiants de l'UT1 dans l'établissement d'origine sera basée sur une évaluation globale des critères suivants :

- Les étudiants doivent prouver l'acquisition d'une licence ou d'un master équivalant à au moins 180ECTS.
- Qualités académiques et managériales (dynamisme, organisation, ouverture d'esprit, etc.)
- La motivation du candidat (lettre de motivation tapée par ordinateur et non manuscrite)
- L'expérience professionnelle internationale du candidat ou le temps passé à l'étranger
- Maîtrise de l'anglais B2 : TOEFL, TOEIC, BULATS, Cambridge Certificate, ou GMAT.
- Compétences en allemand A2 : Deutsch als Fremdsprache (DaF, allemand langue étrangère).

Sélection des étudiants de la KU dans l'établissement d'origine sur la base d'une évaluation globale des critères suivants :

- La procédure de sélection à la KU se déroule dans le cadre du processus de candidature au programme de master général Betriebswirtschaftslehre
- Les étudiants doivent justifier de l'acquisition d'un diplôme de bachelor ou d'un diplôme de master équivalant à au moins 180ECTS.
- Maîtrise de l'anglais B2 et du français A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
- Entretien personnel afin de vérifier l'engagement, la motivation et l'expérience internationale

ANNEXE C

Grille de conversion des notes obtenues dans l'établissement d'accueil

Conversion des notes obtenues par les étudiants de l'UT1 à la KU

Échelle de notation à KU	Échelle de notation à l'UT1	Note ECTS
1,00	20	A
1,30	16	
1,70	15,5	B
2,00	15	
2,30	14	
2,70	13	C
3,00	12	
3,30	11,5	
3,70	11	D
4,00	10	E
5,00	9	F

Conversion des notes obtenues par les étudiants de l'UT1

Échelle de notation à l'UT1	Échelle de notation à KU	Note ECTS
17 - 20	1,00	A
16	1,30	
15,5	1,70	B
15	2,00	
14	2,30	
13	2,70	C
12	3,00	
11,5	3,30	
11	3,70	D
10	4,00	E
0 - 9	5,00	F

Les grilles de conversion des niveaux scolaires présentées ci-dessus sont conformes aux directives de la conférence des ministres allemands de l'éducation
(https://www.kmk.org/fileadmin/pdf/ZAB/Hochschulzugang_Beschluesse_der_KMK/GesNot04.pdf)

Le présent accord est fait en quatre exemplaires, deux en français et deux en anglais.

EN FOI DE QUOI, les parties offrent leurs signatures :

Pour
Université Catholique
Eichstätt-Ingolstadt et
WFI Ingolstadt School of Management

Pour
Université de Toulouse 1 Capitole et TSM
Toulouse School of Management

Signature :

Nom: Prof. Dr. Gabriele Gien

Titre : Président
Université Catholique d'
Eichstätt-Ingolstadt

Date :

Signature :

Nom : Prof. Dr. Hugues Kenfack

Titre : Président Université de Toulouse 1
Capitole

Date :

Signature :

Nom : Prof. Dr. Anton Burger

Titre : Doyen
WFI - École de
gestion d'Ingolstadt

Date :

Signature :

Nom : Prof. Dr. Hervé Penan

Titre : Doyen - Toulouse School of
Management

Date: